«Carrefour à Sannois», une œuvre spoliée… mais toujours pas restituée

Sans le savoir, la ville de Sannois (Val-d'Oise) a acheté un tableau d'Utrillo spolié. Aucun arrangement n'a été trouvé et la loi l'empêche de le restituer à l'héritier.

La ville de Sannois avait acheté cette œuvre d'Utrillo en 2004 chez Sotheby's pour un peu plus de 100 000 euros. DR

Par **Carole Sterlé**

Le 13 décembre 2020 à 10h08

« Carrefour à Sannois », un tableau qu'on ne peut plus voir. Le petit musée de la commune du Val-d'Oise a été fermé pour un problème de structure et le tableau peint par Utrillo n'a pas été exposé ailleurs. « C'est difficile de prêter une œuvre qui ne nous appartient pas, résume le maire, Bernard Jamet. Pour des raisons de sécurité, je ne peux pas vous dire où il se trouve, mais il est bien au sec et sous alarme, dans les bonnes conditions de conservation. » La ville avait acheté cette œuvre en 2004 chez Sotheby's pour un peu plus de 100 000 euros, sans savoir qu'elle avait été spoliée.

Elle l'a appris à ses dépens en 2015, par une galeriste parisienne qui traque les œuvres dérobées par les nazis, Elizabeth Royer-Grimblat. Ce tableau, issu de la collection de Georges Bernheim, avait rejoint la collection de Goering, avant de changer plusieurs fois de propriétaires, jusqu'à cette vente en 2004 à Londres.

Tombée dans le domaine public

« Il n'y avait pas moyen, en 2004, de connaître la provenance de cette œuvre, donc pas d'obligation légale de

rembourser la ville », nous répond Sotheby's, qui s'était pourtant doté d'un service de recherche sur la provenance des œuvres depuis 1997. L'avocate de la commune, Me Corinne Hershkovitch, s'étrangle. « C'est scandaleux que Sotheby's, qui s'affiche comme lavant plus blanc que blanc, ne reconnaisse pas sa responsabilité ! La Convention de Washington *(NDLR : signée en 1998)* prévoit pourtant de trouver rapidement une solution juste et équitable. » Aucun arrangement n'a été trouvé. « S'il faut aller au pénal, nous irons ! » promet Me Antoine Comte, avocat de l'héritier, qui vit à Paris et attend toujours.

LIRE AUSSI > A la recherche des Rembrandt spoliés durant la Seconde Guerre mondiale

La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS) avait pourtant recommandé la restitution de l'œuvre en 2018, mais, depuis, rien n'a bougé. « On se heurte au cadre de la loi, l'œuvre est entrée dans le domaine public et est donc inaliénable », analyse un observateur. En clair : elle ne peut plus en sortir, à moins d'un texte, comme, par exemple, celui qui est en débat à l'Assemblée nationale pour le retour au Bénin et au Sénégal de 27 objets.

La restitution de « Carrefour à Sannois » passera-t-elle aussi par une loi ? Personne n'y croit, d'autant que ce n'est pas un cas anecdotique. Les recherches s'intensifient dans les musées pour débusquer les œuvres spoliées. « Nous passons en revue nos propres acquisitions pour savoir s'il y a des indices », détaille Sébastien Allard, directeur du département des peintures du Louvre. Le musée, le premier à le faire, collabore notamment avec une historienne de l'art, Emmanuelle Polack.

«Pendant longtemps, on a acheté sans faire attention»

« Par définition, on ne peut pas savoir combien d'œuvres seront concernées, on commence à en trouver. Il faudrait passer en revue toutes les acquisitions depuis 1933, voire celles dont la provenance n'est pas nette et creuser, on sait qu'on va en trouver d'autres puisque, pendant longtemps, on a acheté sans faire attention », résume David Zivie, qui pilote depuis 2019 une mission, rattachée au ministère de la Culture, de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945.

Newsletter La liste de nos envies
Nos coups de cœur pour se divertir et se cultiver.

S'inscrire à la newsletter Toutes les newsletters

Le sujet est sensible. Une loi ouvrirait-elle la voie aux restitutions coloniales ? Selon nos informations, la question est évoquée en haut lieu depuis plusieurs mois. « Une réflexion sur la restitution des œuvres spoliées pendant l'occupation est en cours », confirme-t-on au ministère de la Culture. Sans arbitrage rapide, peu de probabilité toutefois qu'un texte soit voté avant la fin du quinquennat.

VOIR LES COMMENTAIRES

Contenus sponsorisés

Paris : Dites au revoir aux mutuelles hors de prix si vous avez plus de 55 ans et habitez ...
Astuce Santé

Les femmes s'arrachent ce nouvel anti-rides
Sante Energie

Paris : l'Etat finance l'installation de votre nouvelle chaudière
Ma Chaudière Gratuite

Vivement critiquée sur sa poitrine, Caroline Margeridon (Affaire conclue) a pris une...
Contenu de Télé-Loisirs

Sannois

Sannois : des locataires contestent des régularisations de charges « exorbitantes »

Sannois : une maternelle fermée après la détection de 9 cas de Covid-19

À Sannois, les enfants des télétravailleurs ne peuvent plus aller à la cantine

Audiences TV : Tom Cruise battu par les superhéros et Vera

«L'Autre Côté» sur Netflix, la série espagnole qui monte

Abonnés **«L'Amour est dans le pré» : Alex et Mathieu s'aiment au grand air**

Mort de John Le Carré, maître britannique du roman d'espionnage

Articles les plus lus